



**Association Intercommunale
Scolaire de l'Esplanade
(AISE)
Conseil Intercommunal**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE L'AISE DU MERCREDI 2 JUIN 2010
AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE BASSINS**

Monsieur Antoine Nicolas, Président, ouvre la séance à 20h00.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du 22 avril 2010.
3. Communication du bureau.
4. Communications du Comité de Direction.
5. Crédit extrabudgétaire pour la location des portakabins – préavis n° 004/2010.
6. Crédit extrabudgétaire pour le mobilier scolaire – préavis n° 005/2010.
7. Divers et propositions individuelles.

Point 1 **Appel** : 19 présents, 1 excusé, 1 absent.

Toutes les communes sont représentées, le quorum est donc atteint.

Point 2 **Approbation du procès-verbal du 22 avril 2010**

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins 1 abstention.

Point 3 **Communications du bureau**

Nous avons reçu des excuses concernant l'absence de ce soir de la part de Madame Deborah Cartier, de Madame Marlyse Sergy et de Monsieur Jacques Mugnier membres du Comité de Direction.

Pièce : Reçu un courrier écrit par des élèves, qui est lu par Monsieur Antoine Nicolas. Ce courrier concerne l'éventuel transfert d'élèves de secondaire à Vich. Les conseillers ont tous reçus ce courrier.

Point 4 **Communications du Comité de Direction**

Monsieur Frédéric Ischi rappelle que concernant le concours d'architecture voté à la dernière assemblée, un article a été publié dans la Feuille d'Avis Officielle le 13 mai 2010. En ce qui concerne la sélection des dossiers, la date retenue est le 24 juin 2010. Cette sélection est effectuée à huit clos, seuls les membres du jury y participent.

L'Assemblée de nomination du Conseil d'Etablissement sera nommée le 14 juin 2010 à la salle Fleuri à Begnins, cette séance est publique.

Monsieur Didier Lohri explique qu'une délégation du CODIR s'est déplacée à Lausanne pour auditionner plusieurs candidats en ce qui concerne le choix du nouveau Directeur au vu du remplacement de l'ancien Directeur de l'Esplanade. Les candidats passent différents examens et c'est la DGEO et l'Etat de Vaud qui pilotent cette affaire. Nous ne sommes qu'auditeurs par rapport à cette situation.

Il faut savoir que le CODIR a rencontré les syndics des différentes communes concernées pour parler de l'avenir.

Nous avons aussi rencontré le Conseil de Direction afin d'expliquer la situation par rapport à la vie scolaire.

Point 5 **Crédit extrabudgétaire pour la location des portakabins – préavis n° 004/2010.**

Pièce Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 004/2010.

Le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 126'000.00. Ce montant viendra augmenter le compte N 350.3161.002 (bâtiments, location collège de l'Esplanade).

Monsieur Frédéric Ischi souhaite apporter quelques précisions. Nous sommes parfaitement conscients que ce préavis a des conséquences financières non négligeables. Ce préavis démontre que d'autres solutions existent afin d'enclasser tous les élèves sans la mise en place des ces portakabins, mais il nous montre aussi selon l'annexe 2 que les autres solutions ne sont pas non plus sans conséquences financières directes ou indirectes.

Pièce Lecture du rapport de la Commission ad hoc sur le préavis n° 004/2010 par Madame Ariane Salero.

La Commission ad hoc recommande au Conseil Intercommunal Scolaire de l'Esplanade (AISE), d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 126'000.00. Ce montant viendra augmenter le compte N° 350.3161.002 (bâtiments, location collège de l'Esplanade).

Pièce Lecture du rapport de la Commission des Finances de l'AISE sur le préavis n° 004/2010 par Monsieur Jean-Louis Humbert.

La Commission des Finances de l'AISE propose au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis 004/2010 tel que présenté.

Pièce Lecture du rapport de minorité de la Commission de Gestion et des Finances de l'AISE sur le préavis n° 004/2010 par Monsieur Robert Cotting.

La Commission de Gestion et des Finances de l'AISE propose au Conseil Intercommunal de refuser la demande du Comité Directeur telle que présentée, mais d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 55'000.00 selon la proposition ci-dessus. Le montant augmentera le compte N° 350.3161. 002 (bâtiments, location collège de l'Esplanade).

Questions/remarques

Monsieur Antoine Nicolas précise la manière dont il va faire voter ce préavis :

Nous avons deux propositions différentes, je vais mettre au vote le préavis et suivant le résultat du vote, je mettrai au vote la proposition du rapport de minorité. Chacune des deux propositions peuvent être acceptées ou refusées.

Monsieur Denis Christinet explique que s'il y a un amendement formulé concernant un préavis du CODIR, on doit passer d'abord au vote de l'amendement et ensuite voter le préavis.

Monsieur Antoine Nicolas répond que selon lui, il ne s'agit pas d'un amendement mais d'une nouvelle proposition. C'est la raison pour laquelle il propose cette manière de voter.

Monsieur Serge Beck explique que l'on se trouve avec deux rapports émanant de la même commission avec deux avis divergents. On ne peut pas commencer par voter le préavis et ensuite aller dans les différentes commissions.

Monsieur Antoine Nicolas est prêt à changer d'avis. Il a cherché à atteindre un préfet mais ce fut impossible, il lui semblait néanmoins que chacune des positions pouvaient être acceptées ou refusées et non pas être opposées l'une à l'autre. Puis il annonce que les propositions sont mises au vote.

Les conseils intercommunaux qui considèrent que le rapport de minorité doit être considéré comme un amendement, 7 OUI

Les conseils intercommunaux qui sont d'avis de faire voter le préavis puis le rapport de minorité, 3 OUI et une majorité d'abstentions.

Nous voterons donc l'amendement en premier lieu puis le préavis du CODIR.

Monsieur Frédéric Ischi apporte une précision concernant le rapport de minorité. Suite à la séance avec la DGEO du 1^{er} mars 2010, des pistes ont été étudiées avec la DGEO et nous ont été proposées. Il n'est pas possible de séparer une voie scolaire en deux parties pour des raisons de gestion et de déplacement des enseignants. Seules les variantes proposées par la DGEO sont celles qui pourraient être acceptées. L'AISE a le pouvoir de mettre à disposition les locaux mais l'enclassement reste entièrement la responsabilité de la DGEO.

Madame Céline Jaquinet-Fossati explique que nous ne pouvons pas voter l'amendement car nous n'avons pas les autorisations nécessaires pour décider de l'enclassement des élèves et dans ce cas, notre décision est caduque. Nous n'avons donc pas le droit de voter cet amendement, il faut demander une autre formulation d'amendement.

Monsieur Robert Cotting explique qu'il a choisi de faire un amendement car il pensait que cela amènerait la discussion. Il a eu un doute en préparant ce document. Il faut reconnaître qu'un nombre considérable d'informations

n'étaient pas disponibles. On nous demande de nous prononcer sur une situation que l'on ne connaît pas. Les arguments présentés par Monsieur Frédéric Ischi ont été pris en considération. Les personnes qui ont préparé ce préavis ont eu très peu de temps pour le faire.

Monsieur Serge Beck pense que c'est la pire des solutions de séparer les élèves de VSB. Est-ce que les chiffres avancés dans le rapport de minorité paraissent corrects au CODIR ?

Monsieur Frédéric Ischi explique que c'est Monsieur Pierre Jaccard qui doit prendre cette décision. Pour les 7^{ème} nous avons aujourd'hui une demande d'ouverture de 2 classes VSB. Pour la section VSG nous avons une demande d'ouverture de 2 classes. Pour la section VSO nous avons une demande d'ouverture de 2 classes. Cela montre bien que nous devons mettre à disposition 3 locaux sur Begnins que nous n'avons pas. De plus, il a reçu un message oral de la DGEO qui nous annonce que nous devons prendre à notre charge le chariot informatique soit environ CHF 30'000.00.

Monsieur Didier Lohri rappelle que selon l'article 118 qui est présenté, ces affirmations sont fausses l'informatique pédagogique est prise en charge.

Monsieur Robert Cotting explique qu'il s'est servi des chiffres en sa possession au moment d'écrire le rapport et non les nouveaux chiffres de ce jour.

Monsieur Alexandre Rastello a 5 remarques à formuler :

- Je trouve surprenant que dans un préavis nous devons voter un montant qui n'est pas réel.
 - La pétition des élèves est une tromperie cela ce voit, je trouve inacceptable de procéder ainsi.
 - Qu'est ce que sont les classes inutilisées à Vich ? Ces bâtiments sont sûrs et mieux conçus que des portakabins afin que les élèves aient moins chaud l'été et moins froid l'hiver.
 - On ne tient pas compte des frais de conciergerie qui sont d'environ de CHF 30'000.00 par année.
 - Comment allons-nous gérer les problèmes de toilettes ? Faudra-t-il avoir un Securitas pour accompagner les élèves aux toilettes ?
- Nous avons tous les éléments en mains pour faire ça correctement et je tenais à le dire.

Monsieur Frédéric Ischi répond que le préavis fait bien mention d'un crédit extrabudgétaire concernant tous les frais pour l'année 2010. La pétition des élèves a été reçue pas courrier, le CODIR n'y est pour rien dans cette pétition qui n'appuie même pas leur position. Il y a beaucoup de classes vides à Vich, les élèves qui devront être déplacés le seront seulement pour la durée des travaux soit environ trois ans et les élèves seront dans de meilleures conditions à Begnins. Les frais de conciergerie ne sont pas justifiés car ce sera les concierges existants qui feront le travail et ce travail ne sera certainement pas compté comme des heures supplémentaires. Les portakabins doivent être placés à l'entrée du bâtiment principal soit au maximum à dix mètres des toilettes, ceci a été validé par le Conseil de Direction. Les portakabins sont provisoires, il n'y a pas de climatisation pour l'été mais du chauffage pour l'hiver, ce sont de belles surfaces pour travailler et étudier.

Monsieur Alexandre Rastello concernant la ligne budgétaire, qui va assumer le reste du montant ? Que va-t-il se passer après ? Qui va décider de la suite ?

Monsieur Frédéric Ischi, pour cette année le montant fait tous les loyers des bâtiments et nous rehaussons cette ligne. Les années prochaines, ils seront automatiquement réintégrés dans le budget.

Monsieur Serge Beck pourquoi avez-vous choisi cette démarche financière ? Vous nous faites voter pour un an alors que la décision est prise comme crédit d'investissement pour 3 ans ? Que se passe-t-il après un an si nous renonçons par exemple à garder ces portakabins ?

Monsieur Frédéric Ischi répond qu'au moment où les classes seront prêtes, nous pouvons arrêter la location de ces portakabins, la seule règle est de les garder une année minimum.

Monsieur Didier Lohri explique que le CODIR a pris cette option car après deux ans le problème de la construction devrait être résolu. En ce qui concerne la 3^{ème} année, il y a des baux qui sont signés sur la maison jaune sur laquelle il y a un projet. Si les baux ne sont pas dénoncés assez rapidement l'option des trois ans devient plus raisonnable. En ce qui concerne l'amendement, il faut bien séparer la DGEO du Conseil de Direction, le CODIR est composé du Directeur et des doyens et ils décident de l'enclassement. Au niveau du pouvoir de décision, la DGEO n'a pas de compétence pour imposer des décisions, ils sont présent en tant que guide et comme directive et respect des règles.

Monsieur Alexandre Rastello, qui a donné cet enclassement et si tardivement ?

Monsieur Frédéric Ischi répond que l'enclassement est défini par le nombre d'élèves qui fréquentent l'établissement et en finalité c'est les voies VSO, VSG ou VSB qui donnent l'enclassement. De plus, les parents font des demandes de réorientation et il est normal que lors de la transmission du préavis, ces décisions n'étaient pas encore connues. Nous avons eu la confirmation finale aujourd'hui.

Monsieur Alexandre Rastello, mais qui a décidé de l'enclassement ?

Monsieur Didier Lohri, redonne une explication de l'enclassement des élèves primaires. Les classes de 7^{ème} sont réglées dans 3 voies, les classe de 8^{ème} c'est la poursuite de la sélection avec des élèves qui peuvent redoubler ou changer de section et les classes de 9^{ème} quittent l'établissement.

Madame Jaquinet-Fossati explique qu'à Vich, l'école n'est pas vide, elle a des classes primaires et d'après la présentation de la dernière fois, il y aura de toute façon des classes supplémentaires et des coûts sur Vich pour l'an prochain. J'ai senti une envie du CODIR de proposer une solution à l'école d'enclasser tous les élèves de secondaire au même endroit. Pourquoi remettre tout en question ce soir ?

Monsieur Didier Lohri répond qu'il a signé le préavis car il estime que sur la base des éléments connus jusqu'à ce soir, nous ne sommes pas dans une dictature et il trouve qu'il est normal de donner aux conseillers le droit de voter et de prendre une décision à ce sujet.

Monsieur Robert Cotting pense que les jeunes se font très rapidement de nouveaux amis et au niveau du déplacement des élèves de VSB l'ultime décision sera prise par la Direction. Son rapport a un but, c'est d'orienter du côté financier et de proposer une version moins onéreuse pour les communes.

Monsieur Serge Beck répond qu'il y a un gros silence de la part de la Commune de Begnins. Quel est le prix d'un container neuf et où en est-on concernant les baux?

Monsieur Antoine Nicolas répond que la municipalité s'est occupée de ces baux.

Monsieur Jean-Louis Humbert, c'est une des solutions les moins coûteuses et qui conviendrait bien aux parents et aux élèves car c'est ce qu'ils souhaitent.

Monsieur Alexandre Rastello, demande le vote à bulletin secret.

Monsieur Antoine Nicolas, nous votons l'amendement Cotting :

OUI = Acceptation

NON = Refus

Résultat du vote de l'amendement de Monsieur Robert Cotting :

OUI 5

NON 14

L'amendement de Monsieur Robert Cotting est refusé.

Monsieur Antoine Nicolas annonce que nous passons au vote du préavis du Comité Directeur et demande si quelqu'un souhaite voter à bulletin secret ?

Monsieur Alexandre Rastello demande le vote à bulletin secret pour le vote du préavis du Comité de Direction et il est appuyé par 5 membres du Conseil.

Le préavis N°004/2010 du Comité Directeur :

OUI = Acceptation

NON = Refus

Résultat du vote du préavis N°004/2010 du comité directeur :

OUI 14

NON 3

NUL 1

ABSTENTION 1

Le préavis N°004/2010 du comité directeur est accepté.

Conclusion

- Vu le préavis du Comité de Direction n° 004/2010.
- Oüï le rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude de ce préavis.
- Oüï le rapport de la Commission des Finances.
- Oüï le rapport de minorité de la Commission de Gestion et des Finances.
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à la majorité, moins 3 non, 1 abstention et 1 nul, d'accorder un crédit de CHF 126'000.00. Ce montant viendra augmenter le compte N°. 350.3161.002 (bâtiments, location collège de l'Esplanade).

Point 6

Crédit extrabudgétaire pour le mobilier scolaire – préavis n° 005/2010

Pièce Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 005/2010.

Le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal d'accepter les comptes 2009 de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade, et d'en donner décharge au Comité de Direction.

Pièce Lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur le préavis n° 005/2010 par Monsieur Robert Cotting.

La Commission de Gestion et des Finances demande au Conseil Intercommunal d'accorder le crédit pour un montant total de CHF 194'300.00 tel que présenté par le Comité Directeur.

Questions/remarques

Monsieur Frédéric Ischi, comme l'a fait remarquer Monsieur Robert Cotting, le préavis vous est parvenu très tardivement et je vous prie de nous excuser car nous avons souhaité le faire avaliser avant tout par le CODIR avant de vous le présenter.

Conclusion

- Vu le préavis du Comité de Direction n° 005/2010.
- Oüï le rapport de la Commission de Gestion et des Finances.
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité, d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 194'300.00 pour l'acquisition de mobilier et d'équipements scolaires.

Point 9

Divers et propositions individuelles

Questions/remarques

Madame Céline Jaquinet-Fossati annonce qu'elle peut certifier que la pétition a été faite et envoyée par les élèves et eux seuls car elle en a parlé avec l'élève qui a pris cette décision.

Monsieur Robert Cotting, tout ce qui s'est passé ces derniers jours a été un travail fait dans la précipitation et il souhaiterait avoir déjà les dates pour les prochaines réunions du Conseil Intercommunal de l'AISE.

Pas de propositions individuelles.

La séance est levée à 21h39.

Le Président :

Antoine Nicolas

La Secrétaire :

Vanessa Wicht